

Question de Mme Nagy concernant « le stationnement en infraction sur la berne centrale de l'avenue Roosevelt et les difficultés de stationnement rencontrées par les riverains »

Mme Nagy. - Je souhaite vous interpeller parce que j'ai été récemment alertée par des riverains de l'avenue Roosevelt à propos du stationnement sauvage sur la pelouse centrale de l'avenue, à l'occasion d'un événement qui se tenait à la Villa Empain. Il me revient que cette situation se produit régulièrement à l'occasion des soirées organisées dans la prestigieuse villa.

Pouvez-vous me dire pourquoi le Collège accepte pareille situation ? Quelles sont les instructions données à la police lorsque celle-ci constate ce genre d'incident ? Un contact avec la Fondation Boghossian est-il envisagé pour organiser le stationnement lors des événements organisés dans la Villa ? Cela me paraîtrait fort utile.

Dans le cadre du stationnement dans le quartier, les habitants se plaignent du nombre important d'emplacements réservés aux ambassades et du peu de disponibilité physique pour le stationnement riverain. La question a-t-elle été examinée et des solutions sont-elles envisagées pour régler ce problème au bénéfice des riverains ?

M. le Président. - Je vous lis la réponse du Bourgmestre.

La situation telle que décrite par Mme Nagy est bien réelle. L'expérience journalière démontre qu'en ville, les automobilistes ne respectent pas suffisamment le code de la route. Cependant, il reste assez d'emplacements dans l'avenue de la Victoire pour se stationner. Il suffit de vouloir marcher quelques mètres à pied.

Quant aux événements culturels qui sont organisés dans la villa Empain, l'organisateur peut demander des réservations de stationnement. Le dirigeant de la 6e division reprendra contact avec la Fondation Boghossian afin d'insister sur l'importance de pareilles demandes. Le stationnement sauvage ne fait pas partie d'une quelconque politique de tolérance. Par ailleurs, la population peut toujours faire appel

à la police afin qu'elle envoie une patrouille. La police effectuera également des contrôles lors d'événements.

Nous précisons également que la villa Empain n'est pas la seule à organiser des événements et que de nombreuses manifestations ont également lieu dans le Bois de la Cambre (nocturne ULB, etc.).

Quant aux emplacements de stationnement réservés aux diplomates, la division demande de les supprimer lorsqu'ils ne sont plus indispensables, mais s'agissant d'une voirie régionale, le placement de toute signalisation dépend de la Région.

Mme Lemesre, échevin.- Le stationnement sauvage sur la berne centrale est inadmissible. J'espère que la fondation Boghossian mettra fin à cette pratique, car elle nuit également à son image.

Un recensement des emplacements CD me semble judicieux. Leur nombre sur l'avenue Roosevelt, en plus des entrées de garages, figure parmi les raisons qui nous ont incités à ne pas placer d'horodateurs sur cette artère.

Mme Nagy.- Je suppose que contact sera pris avec la Fondation Boghossian pour trouver une solution à cette situation déplorable.

De qui relève le recensement des emplacements CD ?

M. le Président.- La Région est compétente en la matière.

Question de Mme Ries concernant « la délivrance du permis de conduire européen et la mise en place d'un système plus performant pour éviter la fraude aux passeports »

Mme Ries.- Il semble, d'après les informations dont je dispose, que la Ville de Bruxelles ne soit toujours pas à jour avec la délivrance du nouveau permis de conduire européen. La directive européenne est entrée en vigueur le 19 janvier de cette année, date à partir de laquelle ce sont donc les permis « nouveaux » (au format